

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
SECTEUR B - DD28- 02-38-77-33-78

[résultats à afficher en mairie](#)

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - COMMUNAUTE COM DU GRAND CHATEAUDUN
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MOLEANS
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE JALLANS
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE DONNEMAIN ST MAMES
MONSIEUR LE DIRECTEUR - SAUR FLEURY

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

DONNEMAIN-MOLEANS-JALLANS

Prélèvement	00116875	Commune	MOLEANS
Unité de gestion	0045 DONNEMAIN-MOLEANS-JALLANS	Prélevé le :	lundi 12 septembre 2022 à 10h34
Installation	TTP 000232 LES BOIS	par :	B-S
Point de surveillance	P 0000000277 STATION DE POMPAGE (TTP)	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET RÉFOULEMENT APT		

Mesures de terrain

Température de l'eau
pH
Oxvaène dissous
Oxvaène dissous % Saturation

Résultats

12.6 °C
7,1 unité pH
7,6 mg/L
72.8 %

Limites de qualité
inférieure supérieure

Références de qualité
inférieure supérieure

25.00
9,00

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type del'analyse : 28X

Code SISE de l'analyse : 00122805

Référence laboratoire : LSE2209-41643

MÉTABOLITES PERTINENTS

ESA metolachlore

0.180

µg/L

0.10

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00116875)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Depuis l'avis de l'ANSES en date du 30/09/2022, l'ESA métolachlore n'est plus soumis aux limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique.

Chartres, le 8 novembre 2022

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
la référente de l'unité eaux
potable et de loisirs

signé :

Anne TOURNIER BENEY